

N°405

du 22  
Juin  
2011

**Editorial**

Par Koffi  
SOUZA



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

## REVOLUTION TRANQUILLE AU MAROC

Le Roi Mohammed VI qui avait promis voilà trois mois une profonde avancée démocratique des institutions, vient de concrétiser cette initiative en présentant à son peuple le 17 juin 2011 le texte de la nouvelle Constitution qui sera soumise au referendum le 1er juillet prochain. C'est un texte moderne qui témoigne d'une volonté réformatrice profonde.

*LE ROI INCARNATION DE L'UNITE MAROCAINE*

La revendication d'une réduction des prérogatives royales a été prise en compte. Tout d'abord, le pouvoir religieux du roi a été dissocié de son pouvoir temporel. Il est désormais bien marqué que ce pouvoir du Roi en qualité d'"Amir Al Mouminine" commandeur des croyants ne concerne que la sphère religieuse. C'est l'amorce d'une séparation entre le sacré et le temporel. Le Maroc est un Etat islamique qui garantit la liberté de culte.

D'autre part, un autre article définit le statut du Roi, en tant que Chef de l'Etat, son Représentant Suprême, Symbole de l'unité de la Nation, Garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume, Guide éclairé, et Arbitre Suprême qui, transcendant toute appartenance politique ou autre veille à la préservation des choix démocratiques de la Nation, et à la bonne marche de ses institutions constitutionnelles.

Mais, ce pouvoir royal est à présent largement encadré notamment par les dispositions qui organisent un système politique à dominante parlementaire

(suite à la page 2)

Le nouveau Statut général de la Fonction publique à l'examen

# Des mesures incitatives pour une administration plus efficace

*\* Le déplaçonnement de la grille indiciaire couvre toute la carrière.*

Rapport provisoire  
d'exécution au 1er trimestre  
**Une diminution  
des recettes de  
13,6% par rapport  
au 1er trimestre 2010**



Eso Solitoki, Ministre de la Fonction Publique

Panière de la ménagère à Lomé

**Les "Communications  
téléphoniques"  
ont fait baisser les  
prix de 0,2% en mai**

Après la sortie médiatique du ministre Agba de la Santé

**Le Synphot réclame  
désormais le Premier  
ministre comme  
interlocuteur direct**

Discussions autour des opérations futures de la BAD au Togo

**Porter le pourcentage de route  
en bon état sur la Nationale 1  
de 35% en 2010 à 70% en 2015**

*\* Le but est aussi fixé d'améliorer la gestion des finances publiques.*

## Repères

## Le phénomène genre dans l'agriculture

Un atelier régional sur la méthodologie de prise en compte effective du genre dans les programmes d'investissement agricole a eu lieu du 14 au 16 juin à Lomé.

La rencontre est organisée par le FAO avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de l'ENSEA. Elle s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'approche genre dans le secteur agricole des pays membres de la CEDEAO. Les experts et facilitateurs de l'Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), des consultants genre, les représentants nationaux des filières agricoles, des départements ministériels chargés du genre, les points focaux des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA), ainsi que ceux de la Société civile. Il s'est agi de renforcer les capacités des participants en matière d'approche méthodologique d'intégration transversale du genre dans les projets de développement rural et dans l'opérationnalisation des PNIA. Il était également question de recueillir des informations sur la parité homme/femme dans le secteur agricole et d'intégrer la problématique du genre dans les projets de développement agricole, conformément à la préoccupation de la conférence de Rome d'avril 2010, en vue de contribuer à la promotion de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

## Le diabète dans la population

Une opération de dépistage de diabète à l'intention des populations des districts sanitaires N° 3 et 5 de Bè et Totsi dans la commune de Lomé s'est déroulée le vendredi 17 juin.

Initiée par les associations Fraternité Universelle, Donoughmore et OMEGA en collaboration avec l'Association Togolaise de Diabète (ATD) et la direction régionale de la santé, Lomé Commune, cette opération a permis de diagnostiquer des cas de diabète, d'amener la population à connaître son statut et de la sensibiliser sur la maladie. Les agents de santé ont, à travers une série d'actions, notamment les prises de poids, de tension, de taille et de glycémie, examiné les potentiels malades de diabète. Cette opération a été l'occasion pour les trois associations de remettre à l'ATD un don composé de testeur de diabète, de lancette, de bandelette et de dose d'insuline estimé à 1.000.000 F CFA. Pour le président l'Association Togolaise de Diabète (ATD), Dr Tossou Komlan, le diabète est une maladie due à la carence d'insuline total ou partiel présentant des signes comme une soif fréquente et l'urine régulière. Il a expliqué que cette maladie prend de l'ampleur à cause du manque de sport et une alimentation trop grasse et sucrée. "C'est la conjonction de ces deux facteurs qui entraîne l'augmentation du poids et de l'obésité qui conduit au diabète", a-t-il indiqué. Il recommande aux malades la pratique à fréquence moyenne du sport, soit au moins 30 minutes de marche par jour, une alimentation saine comportant des fruits et légumes. Il a appelé tous les acteurs à s'investir pour que le Togo prenne part à cette réunion en vue de l'amélioration des conditions des diabétiques. Le porte-parole des associations, Byll Catarina Sanvi a déploré le fait que beaucoup de personnes ignorent leur statut. La présente opération, a-t-il ajouté, permet de toucher une grande proportion de la population, de la sensibiliser pour être aux aguets contre cette maladie.

M.A./ATOP

## Théâtre

## Le FESTHEF du 24 au 31 août prochain

La douzième édition du Festival de Théâtre de la Fraternité (FESTHEF) aura lieu du 24 au 31 août prochain, selon son directeur Léonard Yakanou. L'information sera annoncée au cours d'une ballade de presse qui aura lieu à Assahoun, samedi 25 juin prochain dans la matinée.

Le FESTHEF présentera à l'occasion à la presse, un projet financé par Arterial Network et l'association culturelle belge Africalia. "Grâce à un appel à proposition de projet, le FESTHEF bénéficie d'une aide de Arterial Network et d'Africalia pour la réalisation du projet dénommé "Décentralisation du FESTHEF 2011", souligne le directeur.

"Ce projet consiste à la fabrication d'un gradin et d'un podium mobiles. C'est dans le but de vous présenter la 1ère phase de ce projet que nous souhaitons vivement votre présence", a-t-il annoncé.

Né en 1993 en pleine crise sociopolitique, et créé par des jeunes qui avaient à l'époque une vision ludique et festive du théâtre, le FESTHEF, premier festival de théâtre,



Léonard Yakanou, Directeur du FESTHEF

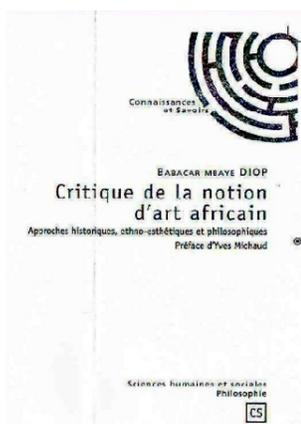
allait devenir en quelques années une vitrine du Togo en matière culturelle. La nouvelle génération d'auteurs dramatiques togolais, passée la lignée des Kangni Alem et Kossi Efoui, a été connue grâce à ce festival. Gustave Akakpo, Rodrigue Norman, Léonard Yakanou, Jean Kantchébé, Alfa Ramsès, Amouso Koriko, etc., ont été portés à la scène grâce au Festhef.

## Vient de paraître

## Critique de la notion d'art africain

Dans cet essai, Babacar Mbaye Diop propose une lecture de l'art africain à travers les époques. Il distingue "art traditionnel" (lié aux us et coutumes), "art ancien" (datant d'avant le XVIème siècle) et "art contemporain" (venant après la Seconde Guerre mondiale). Il revient sur les grandes figures africaines, comme Senghor ou Césaire, qui ont conduit l'art africain jusqu'au monde occidental.

Il en arrive ensuite à poser des questions de fond sur l'esprit et la place de l'art africain : l'ancien et le traditionnel ne sont-ils pas la mémoire du contemporain ? Existe-t-il une esthétique et une critique d'art en Afrique noire ? Comment lire et comprendre les arts négro-africains ? La réponse à ces questions a amené l'auteur à déceler les faux discours qui ont alimenté l'étude des arts de l'Afrique noire. Il se livre ici à une critique des différentes théories sur la



notion d'art africain. Un travail très documenté qui permettra au lecteur de se forger une vision globale et claire du paysage artistique de l'Afrique, autant par son Histoire que dans son actualité.

**Critique de la notion d'art africain, Editions Connaissances et Savoirs, 294 pages, 22 euros**

Directeur de la Publication  
**Hugue Eric JOHNSON**

Directeur de la Rédaction  
**Jean AFOLABI**

Rédaction  
**Sylvestre DJOKEH  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA**

Service photographie  
**Roland OGOUNDE**

Dessin-Caricature  
**LAWSON Laté**

Graphisme  
**BOGLAG.**



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 261 35 29 / 905 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

## Littérature

## Un inédit de Senghor découvert

Un chercheur allemand a découvert une œuvre inédite du poète-président Léopold Sédar Senghor. Il s'agit d'un texte produit pendant la Seconde au moment où le premier président du Sénégal, grammairien et premier noir a siégé à l'Académie Française, était en captivité en France puis en Allemagne. Il s'agit d'un rapport de sept pages consacré à l'internement des troupes coloniales en France entre 1940 et 1942.

Jusqu'ici le document anonyme dormait aux Archives nationales à Paris. Très précis sur les conditions de vie, ou de survie plutôt, des prisonniers, sur le commandement des Allemands et sur les tensions entre les différentes communautés, le texte était destiné à une mission diplomatique humanitaire. Raffael Scheck, un chercheur allemand, à la fibre enquêtrice, et après de nombreux recoupements vient de prouver que c'est bien l'écrivain et président sénégalais, captif de plusieurs camps

français, qui en est l'auteur. Pour preuve, la parenté directe entre ce rapport et la poésie de Senghor à commencer par le recueil Hosties noires publié en 1948.

Raffael Scheck s'en explique sur RFI: "Plusieurs poèmes de ce cycle ont été écrits dans les camps et il y a des rapports très étroits entre le rapport de captivité que j'ai trouvé et quelques poèmes dans ce cycle. Par exemple, il parle des mairaines françaises. Dans le rapport, il écrit un poème aux mairaines. Et ce sont presque les mêmes mots qu'il emploie. Les mairaines, c'était des femmes françaises qui envoyaient des colis aux tirailleurs prisonniers, qui leur écrivaient des lettres, qui leur envoyaient des gants, des vêtements..., qui prenaient d'une façon la place d'une famille qui était tellement distante et avec laquelle on n'avait presque pas de relation à cause des problèmes dans les correspondances postales".

## Editorial

## REVOLUTION TRANQUILLE AU MAROC

(suite de la page 1)

## UN REGIME POLITIQUE A DOMINANTE PARLEMENTAIRE

Désormais, le premier ministre devra être choisi dans le parti arrivé en première position aux élections législatives. Le pouvoir exécutif vient dorénavant du peuple. Le premier ministre voit consacrer sa responsabilité pleine et entière de Chef de Gouvernement. Il nomme et révoque les ministres. Il conduit et coordonne l'action gouvernementale et supervise l'administration publique. Ainsi, il a désormais compétence pour nommer, par décret, aux postes civils, conformément à une loi organique qui fixe la liste de ces postes et les critères d'accès aux fonctions publiques sur la base des principes de méritocratie, de transparence et d'égalité des chances pour tous les Marocains.

Le projet confère, en outre, au Chef de Gouvernement, le pouvoir de dissoudre la Chambre des Représentants et consacre le principe de sa consultation par le Roi, avant la déclaration de l'état d'exception et la dissolution du parlement.

Les pouvoirs du Roi dans le domaine exécutif sont désormais définis restrictivement. Le Roi, sur proposition du Chef de Gouvernement et à l'initiative des ministres concernés, exerce le pouvoir de nomination, en Conseil de Ministres, dans certaines hautes fonctions publiques, telles celles de wali, gouverneur, ambassadeur et des responsables des administrations de la sécurité intérieure et des institutions nationales stratégiques. La nomination à des postes militaires demeure de la compétence exclusive et régaliennne du Roi, Chef Suprême, Chef d'Etat-major Général des Forces Armées Royales.

LA RECONNAISSANCE DE LA

## DIVERSITE MAROCAINE

Deux réformes d'importance marquent la reconnaissance de la diversité marocaine.

La première concerne la reconnaissance de la langue berbère.

Le projet constitutionnalise l'Amazighe comme langue officielle du Royaume, au côté de la langue arabe.

La seconde est la régionalisation du Maroc. Préparée depuis plusieurs mois, elle devra permettre une large expression des aspirations locales et notamment celles des provinces sahariennes sans mettre en cause l'unité du pays.

## LA PROMOTION DE L'ETAT DE DROIT

Toute une série de dispositions visent à garantir les droits des citoyens et à promouvoir l'Etat de droit; création d'une Cour constitutionnelle destinée à assurer la primauté de la Constitution, garantie de l'indépendance de la justice. Se trouvent également consacrés dans ce projet de Constitution tous les droits de l'Homme, notamment la présomption d'innocence, la garantie des conditions d'un procès équitable, la criminalisation de la torture, des disparitions forcées, de la détention arbitraire et de toutes les formes de discrimination et des pratiques humiliantes pour la dignité humaine, ainsi que la garantie de la liberté de la presse, d'expression et d'opinion, et le droit d'accès à l'information et de présentation de pétitions, conformément à des normes fixées par une loi organique.

En résumé, la proposition soumise au referendum n'est pas une simple révision constitutionnelle mais le renouvellement d'un pacte entre la monarchie et le peuple marocain. Voilà, pourquoi elle a été accueillie avec satisfaction par toutes les forces politiques et sociales.

## Repères

## Les FAT pour la paix et la sécurité

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) a organisé, en partenariat avec l'Etat-major général des Forces Armées Togolaises (FAT) et le réseau africain du secteur de la sécurité (ASSN), un atelier de validation de modules de formation des institutions supérieures de formation des FAT les 16 et 17 juin à Lomé.

Cette rencontre consacrée à "La prévention des violences et le renforcement de la paix et de la sécurité par les forces armées" a regroupé une trentaine de participants, notamment des experts de l'UNREC et des officiers responsables des institutions supérieures de formation des FAT. Ces assises ont été une réponse aux recommandations formulées au cours des ateliers antérieurs organisés par l'UNREC au profit des FAT, courant 2008 à Lomé et Témédja, et en janvier 2010 à Kara. Elles ont permis de renforcer la qualité et la quantité des matériels et outils de formation participant au renforcement des capacités techniques des éléments des FAT et de doter les écoles et centre d'instruction de moyens pédagogiques complémentaires pour permettre aux acteurs de l'instruction d'aborder les questions des nouvelles exigences du métier des armes et des droits de l'Homme avec plus de sérénité. A cet effet, les participants ont été renseignés sur deux modules à savoir: "Les missions des forces armées à l'interne" et "les missions des forces armées à l'externe". Ces modules comportent des sujets devant faire l'objet de cours spécifiques qui participeront au renforcement du professionnalisme de l'institution de défense du Togo. Il s'agit pour le premier module "des relations civilo-militaire; les situations de concours entre les forces de sécurité et les forces armées; le genre au sein des forces armées; la santé au sein des forces armées. A cela s'ajoutent "Le code de conduite (des Nations Unies) des responsables de l'application des lois; les différentes opérations de soutien à la paix des Nations Unies; les règles internationales relatives aux engagements dans les opérations de soutien à la paix; la promotion de la sécurité humaine et la gestion intégrée des frontières".

## Il faut être chauve pour le faire

L'Association des Chauves de la Binah (ACHAUBI) a été portée sur les fonts baptismaux au cours d'une assemblée générale constitutive le samedi 4 juin à Pagouda.

Cette rencontre a permis aux membres d'adopter les textes de leur structure et d'élire un bureau. Ils ont eu également droit à un exposé sur la calvitie développé par l'assistant médical du centre hospitalier préfectoral de Pagouda, Kpangbanou Rodrigue qui a défini la calvitie comme une perte progressive des cheveux héréditaire et hormonale sans danger sur la santé de l'individu. Elle s'explique par une réceptivité anormale des cellules à la sécrétion d'une hormone mâle appelée testostérone entraînant une stimulation des follicules pileux qui accélèrent le cycle de croissance des cheveux. Les travaux ont en outre permis de doter l'association d'un bureau exécutif de neuf membres dirigé par Badjalimbé Akoutéma pour un mandat de deux ans renouvelable une seule fois. En marge de cette assemblée générale constitutive, les membres de l'ACHAUBI ont mis en terre une centaine de plants de diverses essences à la place du monument aux morts. Le préfet a remercié les participants pour cette mobilisation et leurs actions en faveur du développement de leur milieu. L'Association des Chauves entend œuvrer en faveur de la salubrité publique et de la protection de l'environnement.

M.A./ATOP

Le nouveau Statut général de la Fonction publique à l'examen

## Des mesures incitatives pour une administration plus efficace

- \* **L'âge d'entrée dans la fonction publique à relever entre 35 et 40 ans.**
- \* **Le déplafonnement de la grille indiciaire couvre toute la carrière.**

**Sylvestre D.**

La volonté de réforme de l'administration publique se concrétise. Le vendredi 17 juin 2011, le conseil des ministres s'est enfin planché sur le Statut général de la Fonction publique. Un examen en première lecture, avait-on indiqué officiellement. D'ores et déjà, le document révèle des innovations. Ce nouveau texte, expliquait le communiqué du conseil des ministres, « vise à moderniser et à professionnaliser l'Administration Publique, à relever le prestige de la fonction publique togolaise par une meilleure protection des agents publics, et donc à accroître leur motivation et leur efficacité, à fixer les nouvelles règles des organes de gestion de la fonction publique et à déterminer leur compétence, à harmoniser et à renforcer le cadre juridique de la fonction publique ».

Le document, en effet, prévoit des mesures fortes dans le sens de l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents de l'Etat, notamment par le relèvement de l'âge d'entrée dans la Fonction publique qui passe de 35 à 40 ans. Ceci répond au fait que l'âge d'admission à la retraite est porté de 55 ans ou 30 ans d'exercice effectif à 60. Par ailleurs, le déplafonnement de la grille indiciaire qui, selon l'actuel statut, limitait l'avancement du fonctionnaire sur 20 ans passe avec la nouvelle disposition à 30 ans. « Ce qui couvre entièrement la carrière du fonctionnaire et constitue une source réelle de motivation et d'amélioration du statut du fonctionnaire », affirme le Gouvernement.

Le plafond de l'âge d'entrée dans la fonction publique, estime le ministre de la Fonction publique et de la réforme administrative, Solitoki Esso, « est trop bas et constitue un handicap pour les demandeurs d'emploi ». Mais la limite de 40 ans peut être prorogée du fait de services antérieurs validables pour la retraite ou d'années d'études supérieures effectuées depuis l'âge de 18 ans. Pour la motivation du fonctionnaire, un nouveau système d'avancement sur le mérite et l'excellence et une nouvelle grille indiciaire seront adoptés. Le nouveau texte mettra en place un système de notation et posera le principe de l'évaluation. Tout fonctionnaire en activité ou en détachement fait l'objet d'une évaluation qui a pour objectif d'exprimer le rendement du fonctionnaire, ainsi que ses autres qualités professionnelles susceptibles de justifier sa promotion ou son avancement.

Une lettre de mission, adressée à chaque fonctionnaire, décrit les objectifs qui lui sont assignés pour une période déterminée qui ne pourra excéder douze mois consécutifs, et indique les moyens mis à sa disposition pour les réaliser. Au terme de la période indiquée, un entretien d'évaluation permettra de constater les résultats obtenus, à charge pour le fonctionnaire et l'évaluateur d'en tirer les conséquences quant à la note à attribuer. La technique de la lettre de mission, déjà instituée au niveau des ministres, explique le ministre Esso, est de nature à favoriser la gestion axée sur les résultats. Sa mise en œuvre sera facilitée par le fait que les ministres en ayant déjà la pratique, il leur suffira de décliner leur propre lettre



Esso Solitoki, Ministre de la Fonction Publique

de mission vers leurs collaborateurs et, par un effet d'entraînement, toute la hiérarchie administrative sera impliquée dans la réalisation des objectifs du Gouvernement, chacun à son niveau, et dans le cadre de ses compétences.

L'avant-projet de loi portant Statut général de la fonction publique prévoit quatre niveaux de recrutement correspondant dans l'ordre décroissant aux catégories A spécial, A, B et C. La catégorie A spécial constitue la nouveauté et correspond au niveau de recrutement le plus élevé, exigeant soit le diplôme universitaire le plus élevé, soit son équivalent en termes de compétences attestées par des formations spécialisées diplômantes. La catégorie C correspond au niveau de recrutement le plus bas pour lequel il sera exigé soit le baccalauréat de l'enseignement secondaire, soit

son équivalent. Attention : la catégorie D – celle des commis d'administration et des moniteurs de l'enseignement – n'existera plus.

Au sortir de la crise socio-économique et politique traversée par le Togo, il était devenu difficile à l'appareil administratif de l'Etat de faire face à ses missions. Il était alors apparu nécessaire, dans ce contexte, d'initier des réformes institutionnelles, affirme le ministre Solitoki Esso. D'où le programme national de réforme et de modernisation de l'administration togolaise, entre autres. Le nouveau statut général de la fonction publique vise également à harmoniser et renforcer le cadre juridique de la fonction publique ; et à améliorer l'ordonnance n°01 du 4 janvier 1968 portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise.

**VERBATIM** Par Eric J.

## Le retour du ministre Agba

Courant semaine dernière, le Président de la République a pris un décret portant nomination d'un nouveau ministre au département de la santé. Le professeur Charles Kondi Agba a été rappelé pour diriger ce ministère confronté à une crise du personnel de la santé en remplacement de M. Komlan Mally.

En effet, depuis quelques jours, le principal syndicat des hommes en blouse mène un mouvement de débrayage général dans les principaux hôpitaux du pays. Le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT) entend, par cette grève générale, obtenir du gouvernement de meilleures conditions de travail et de vie. Pour la cause, des discussions ont été entamées par les deux camps et certaines revendications ont déjà trouvé des solutions. Mais le syndicat ne veut pas baisser les bras si toutes leurs réclamations ne trouvent pas satisfactions. Après une première grève de trois jours, il a repris une autre de quatre jours. Et ça a emporté l'ancien Premier ministre, ministre de la santé.

Aussitôt nommé, Charles Kondi Agba a pris fonction dès le lendemain, l'heure étant pressante, les difficultés importantes. L'actuel président de la commission du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), déjà deux fois détenteur de ce portefeuille, a immédiatement pris en main le dossier en recevant une première fois les principaux membres du SYNPHOT après avoir obtenu les termes du rapport de synthèse des discussions entre les grévistes et le gouvernement. C'est donc un ministre bien imprégné de la situation qu'on a suivi sur la télévision nationale au cours de l'émission Plateau de la semaine.

« Cette situation de prise en otage de la santé des compatriotes n'est pas bonne » a estimé le ministre Charles Kondi Agba pour qui, la santé dans la vie d'une Nation est un secteur primordial avec lequel il ne faut pas badiner. C'est pourquoi, il veut intensifier le dialogue avec le syndicat pour trouver une solution appropriée et générale aux problèmes. « Le dialogue ne sera pas rompu, bien au contraire, il sera intensifié » ; « J'ai été deux fois ministre, ils savent comment nous travaillons. Je les ai déjà reçus. Ils savent que ma porte leur est ouverte. » a-t-il annoncé. Cette volonté de discussion semble prometteuse. Cependant, le ministre a donné ses points de vue sur les revendications du syndicat.

En ce qui concerne la connexion Internet, il a trouvé une solution et sera effective à la fin du mois de juillet prochain. L'audit interne des hôpitaux pourra démarrer à partir du mois d'août. Le statut particulier du personnel de la santé, il doit devoir attendre le statut général des agents de la fonction publique afin d'y introduire les particularités de la santé.

Quant au dernier aspect, le grand point d'achoppement des négociations qui concerne les primes de risques, le ministre a indiqué qu'il y a des anomalies dans les revendications du syndicat. Pour lui, il n'est pas normal que les 19.000 FCfa retenus soient attribués de facto à tout le monde, chauffeurs, assistants et autres au même titre que les médecins. Il faudra alors définir qui risque quoi et appliquer un taux proportionnellement aux risques encourus. « Nous voulons que tout soit précis, écrit sur papier ; après quoi, le gouvernement l'endosse et le met en application » a-t-il conclu. Alors que le syndicat ne veut pas fléchir.

Attendons de voir comment le nouveau « ancien » ministre va convaincre les grévistes pour arrêter le mouvement que le syndicat veut durcir.

Après la sortie médiatique du ministre Agba de la Santé

## Le Synphot réclame désormais le Premier ministre comme interlocuteur direct

Les premières sorties médiatiques du nouveau ministre de la Santé, Charles Kondi Agba, n'auront pas servi à baisser la tension d'avant sa nomination. Et pourtant, la télévision nationale en a mis du sien pour parler, durant le week-end écoulé, d'un ministre qui n'a pas tardé à prendre le pouls du mouvement de débrayage qui frappe les centres de santé publics depuis des jours. Comme pour dire qu'on a affaire avec un homme du verbe et un habitué de la chose médicale. Avec son speech déconcertant, il a circulé dans les allées du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Lomé-Tokoin pour finalement entendre dire que, si rien n'est fait, les praticiens hospitaliers allaient durcir leur méthode. C'est-à-dire aller au-delà d'une grève déjà sèche qui ne dit pas son nom, au regard du



Le personnel hospitalier du CHU-Tokoin lors de l'A.G. du 20 Juin

service très minimum observé dans cette seconde phase de la grève, du 14 au 17 juin 2011.

Finalement, ce sont les déclarations du ministre Agba, sur les antennes de la télévision

nationale, le 19 juin, qui auront fait déborder le vase. Mieux, qui auront énervé le personnel hospitalier. L'ancien-nouveau commis de l'Exécutif a déclaré, selon les médecins, qu'il

n'accordait que peu d'importance au projet de protocole obtenu à l'issue de dix jours de discussions déjà tenues par son prédécesseur. Autrement, on reprend les données et on discute. Ce que le Syndicat

national des personnels hospitaliers du Togo (Synphot) qualifie d'une stratégie visant à le narguer. En plus de la nomination du ministre. « Il est inacceptable qu'il veuille tout balayer et se mettre à parler d'une prime qui n'existe nulle part ailleurs. Agba ne mérite pas le respect du personnel de la santé, nous demandons sa démission pure et simple », a déclaré un membre du syndicat. Avant d'ajouter que le syndicat n'est plus disposé à discuter avec le ministre Agba qui n'a pas eu de respect pour des gens qui ne veulent, en fait, que de bonnes conditions pour mieux soigner le patient togolais qui débarque dans un hôpital public et ne souhaite pas en ressortir plus malade. « Nous, nous voulons maintenant discuter directement avec le Premier ministre lui-même. Plus avec un

ministre de la Santé. Nous ne voulons pas être trop exigeants en réclamant le Président de la République, mais nous savons qu'avec le chef du gouvernement, c'est le Président qui est directement interpellé ». Le « joker » de Faure Gnassingbé n'aura donc pas servi à grand-chose ?

En tout cas, Dr David Dosseh, président du Synphot, et les siens ne veulent pas être distraits. Ils disent garder toujours la clairvoyance sur leurs objectifs, ceux relatifs à l'amélioration de leurs conditions de travail. Interrogé sur les jours d'une nouvelle grève qui s'annonce inévitablement, le syndicat veut d'abord fait connaître sa réplique après les propos du ministre de tutelle.

Panière de la ménagère à Lomé

## Les "Communications téléphoniques" ont fait baisser les prix de 0,2% en mai

Jean Afolabi

En mai 2011, le niveau général des prix à la consommation a connu une régression de 0,2% contre une hausse de 0,9% le mois précédent. La baisse du niveau général des prix au cours de ce mois, d'après la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale, est principalement due à la baisse des prix des fonctions de consommation "Communication" et "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" qui ont enregistré respectivement une baisse de 6,0% et 1,9%. La fonction de consommation "Communication" est celle qui a le plus contribué à la baisse de l'indice, précise la direction générale de la Statistique.

Concernant la fonction "Communication", explique cette direction, la baisse est principalement due aux postes "Communications téléphoniques" qui a connu une diminution de 7,0%. Les produits qui ont eu une forte contribution à la baisse de l'indice sont les appels téléphoniques du réseau

TOGOCELL et "Charbon de bois". La Statistique rappelle que depuis le 27 avril 2011, l'opérateur public mobile Togocel a revu à la baisse ses tarifs.

S'agissant de la fonction de consommation "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles", la baisse observée est à attribuer principalement aux postes "Combustibles solides et autres" et "Alimentation en eau" qui ont enregistré respectivement une régression de 10,3% et 4,0%.

Toutefois, on note une hausse de 0,9% de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées". Par ailleurs, la tomate ronde, le maïs séché en grains crus et l'huile végétale (NIOTO) se singularisent respectivement par une hausse de 41,8%; 6,1% et 6,4%.

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une baisse de 0,7%. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais") a connu une baisse de 0,3% contre une

augmentation de 0,3% le mois précédent. L'analyse suivant la provenance, montre que la baisse du niveau général des prix est essentiellement due à la baisse des prix des produits locaux (- 0,3%). L'analyse suivant la durabilité, révèle que la baisse du niveau général des prix est à attribuer à la diminution de 0,3% et de 0,2% respectivement des prix des biens semi durables et durables. S'agissant des secteurs, la baisse du niveau général des prix provient de la diminution de 0,8% des prix des produits du secteur tertiaire.

Le niveau des prix du mois de mai 2011, comparé à celui de février 2011 (évolution trimestrielle) a connu une progression de 1,2%, et par rapport à mai 2010 (glissement annuel), il a enregistré une augmentation de 5,5%. Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 2,5%, en mai 2011 contre 2,1% le mois précédent. En janvier 2011, il était de 1,7% dans la zone UEMOA.

Dette bilatérale

## L'Italie et l'Allemagne font une croix sur 25,44 milliards Cfa du Togo

Et de cinq ! Après la France, la Suisse et le Japon, l'Italie et l'Allemagne viennent à leur tour d'éponger l'entièreté de la dette bilatérale du Togo, estimée à 9,53 milliards d'euros, soit 6,242 milliards de francs Cfa, pour le premier et 19,2 millions d'euros, soit 12,576 milliards de francs pour le second. En signant les documents, vendredi à Lomé avec le ministre Adjé Otèth Ayassor de l'Economie et des finances, l'ambassadeur d'Italie au Togo Julio Guma a encouragé les autorités togolaises et indiqué que c'était un "accord pour l'annulation finale, totale et complète" de la dette du Togo envers l'Italie. Hier, c'est

l'Allemagne qui a annulé sa dette, allégeant ainsi davantage le fardeau du Togo, d'après le site officiel du gouvernement Republicoftogo.com.

Le 9 juin dernier, alors que le chef d'Etat était en visite officielle au Japon, Tokyo avait annulé 50 milliards de francs constituant la totalité de la dette du Togo à son égard. Une semaine plus tôt, à Lomé, c'était la Suisse qui effaçait elle aussi plus de 51,8 millions d'euros, soit 34 milliards de francs du Togo. Les deux pays étaient précédés par la France, qui a annulé, le 12 mai dernier, 101,1 millions d'euros, environ 66,3

milliards de francs du Togo.

Tous ces actes se situent dans la droite ligne de l'atteinte par le Togo du pont d'achèvement de l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTTE) en décembre dernier. D'une manière générale, les représentants des pays créanciers du Club de Paris - dont font partie ces quatre pays - et du Togo se sont réunis le 16 décembre 2010 et ont convenu d'une annulation de dette suite à l'atteinte par le Togo du Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée) le 14 décembre 2010.

Discussions autour des opérations futures de la BAD au Togo

## Porter le pourcentage de route en bon état sur la Nationale 1 de 35% en 2010 à 70% en 2015

\* Le but est aussi fixé d'améliorer la gestion des finances publiques.

Il s'agit de la route «vertébrale» du Togo. La Nationale 1, l'unique voie reliant la capitale Lomé à la ville frontalière de Cinkassé au Nord, dans le sens filaire du pays, et la seule issue directe pour se connecter aux pays du Sahel (Burkina, Mali, Niger), n'est pas aujourd'hui en bon état. Point n'est besoin de rappeler que la situation crée des accidents et des soucis aux routiers qui doivent évacuer les marchandises depuis le Port de Lomé. Or, nul n'ignore le rôle économique d'une route qui ne souffre pas de nids de poule ou, carrément, de nids d'autruche. Aussi, depuis le mois de mars, l'Autorité a lancé des travaux de réparations et de point à temps sur ce principal axe. Il s'agit d'effectuer des travaux de grosses réparations sur six tronçons dont Lomé-Davié, et des réparations localisées et de point à temps sur quatorze autres : racler à fond les parties défectueuses de la voie afin de les recharger et de les bitumer.

Dans quatre ans, il faut disposer d'une Nationale 1 en bon état au moins à hauteur de 70%, contre les 35% actuels. C'est l'un des résultats visés du Document de Stratégie Pays (DSP, débattu le 17 juin dernier à Lomé) 2011-2015 de la Banque africaine de développement (BAD) pour le Togo. L'autre résultat vise à contribuer au développement du nouveau terminal à conteneur du Port de Lomé et à appuyer les intermédiaires financiers y compris la Banque ouest africaine de développement. Le tout en relation avec le premier pilier du DSP qu'est le développement des infrastructures économiques. Ce pilier connaît des subdivisions. Ami-parcours, c'est-à-dire en 2013, il doit aider à créer environ 400 emplois dans les travaux de construction de la Nationale 1, environ 2.000 emplois dans les métiers liés à la construction du terminal à conteneurs et environ 250 emplois dans les métiers liés à l'exploitation dudit terminal. Les produits à mi-parcours, eux, vont de la construction de 1.050 mètres de quai au Port à l'extension des parkings du Port, en passant par l'élaboration d'un programme sectoriel des transports, la construction de 53 hectares de chantier naval au Port de Lomé et au revêtement d'environ 125 kilomètres de linéaire de routes sur

le tronçon Atakpamé-Kara (260 kilomètres). Et, pour obtenir les produits définitifs attendus à la fin de la période DSP en 2015, il faudra compter avec les 257 kilomètres de linéaire de routes revêtues sur Atakpamé-Kara.

Quant aux résultats définitifs attendus à la fin de la période du DSP, en plus des résultats à mi-parcours, il faut retenir la création de 750 emplois dans les métiers liés au développement des infrastructures et d'environ 670 emplois dans les métiers liés à l'exploitation du terminal à conteneurs, la croissance de la production agricole dans les zones où la BAD interviendra dans le cadre de la présente stratégie 2011-2015, la croissance du secteur des services de transport (transport routier et maritime). En plus de la réduction des coûts de transport de 433 francs Cfa par kilomètre en 2011 à 362 francs Cfa par kilomètre en 2016, du temps de parcours Atakpamé-Kara de 6h 30 mn en 2011 à 3h 30 mn en 2016, et la réduction des coûts de transport et du temps de parcours dans les zones agricoles d'intervention de la BAD.

### La gouvernance, question toujours d'actualité

Il est indéniable que le pouvoir de Lomé fait des efforts pour accrocher l'orthodoxie financière depuis 2006. Mais le chantier est trop vaste, vu l'écart creusé par le passé et les réflexes qui ne veulent pas toujours partir. Le second pilier du DSP s'y consacre à juste titre. Et les résultats veulent qu'on améliore la gouvernance dans les secteurs porteurs de croissance, qu'on améliore la gestion des finances publiques par le renforcement du processus budgétaire avec la création de la direction générale du budget pour son suivi, du Trésor public et des organes de contrôle. Sans oublier l'assistance technique ciblée et le renforcement des capacités institutionnelles, et le renforcement des compétences nationales en matière de création d'entreprises. En termes de produits définitifs, la passation des marchés publics doit être améliorée, la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances doivent être véritablement opérationnelles, le Trésor doit produire des comptes de



Donald Kaberuka, Président de la BAD

gestion. Au finish, le pays devra disposer d'un système national de gestion des finances publiques en amélioration continue, fondé sur des institutions et capacités nationales renforcées et résultant en une atténuation des risques fiduciaires. Le système de gestion financière publique nécessite des donc efforts de réformes considérables pour se rapprocher des normes internationales.

Le DSP est un processus imposé à chaque pays par la BAD afin de financer des projets sur la période concernée. Le Togo a déjà connu son Document de Stratégie Pays 2009-2010. Pour la période 2011-2015, l'enveloppe financière à allouer est de 90 millions de dollars, à condition que le Conseil d'administration de la Banque valide l'actuel DSP le 15 juillet prochain.

Il faut rappeler que le Togo dispose d'une économie dominée par l'agriculture et les services, surtout non échangeables, et d'un environnement des affaires fortement contraint par l'accès au financement, en dépit du marché financier régional. Ses résultats macroéconomiques sont stables, sauf en 2008, avec une inflation à 8,7% redescendu à 2,9% en 2009, en dessous du seuil communautaire. Le sentier de la croissance retrouvé reste en deçà de son potentiel et ne génère pas encore suffisamment d'emplois pour réduire sensiblement l'incidence de la pauvreté qui touche 61,7% de la population. La relance de la croissance et la réduction de la pauvreté restent contraintes par les faiblesses des ressources humaines et des capacités productives dans les secteurs porteurs.

## SANTÉ Par Maurille Aféri

### Le sang, que peut-on savoir ?

#### Généralités

Le sang est un tissu conjonctif liquide formé de populations cellulaires libres, dont le plasma est la substance fondamentale et est présent chez la plupart des animaux. Un humain adulte est doté d'environ 5 litres de sang.

Ce liquide sert à diffuser le dioxygène (O<sub>2</sub>) et les éléments nutritifs nécessaires aux processus vitaux de tous les tissus du corps, et à transporter les déchets tels que le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ou les déchets azotés vers les sites d'évacuation (intestins, reins, poumons). Il sert également à amener aux tissus les cellules et les molécules du système immunitaire, et à diffuser les hormones dans tout l'organisme.

C'est la moelle osseuse qui produit

les cellules sanguines au cours d'un processus appelé hématopoïèse.

#### Composition Les globules rouges

Ils contiennent de l'hémoglobine, responsable de la coloration rouge du sang. Ils sont fortement déformables afin de pouvoir se frayer un passage à travers les vaisseaux sanguins étroits (capillaires). Il y a environ 5 millions de globules rouges par mm<sup>3</sup> de sang. Ils assurent le transport de l'oxygène dans l'organisme.

#### Les globules blancs

Ils sont dits blancs parce qu'ils forment une pâte blanchâtre lorsqu'on les sépare des autres cellules sanguines. On en dénombre entre 4000 et 10000 par mm<sup>3</sup> de sang. Granulocytes,

lymphocytes ou monocytes, ils assurent par leur spécificité propre les fonctions de défense de l'organisme contre les agents pathogènes.

#### Les plaquettes sanguines

Elles ont la forme de disques et sont au nombre de 150.000 à 350.000 par mm<sup>3</sup>. Elles colmatent les blessures vasculaires et les fissures dans la paroi des vaisseaux en formant un amas appelé thrombus ou caillot.

#### Le plasma

Sans plasma, les cellules sanguines ne pourraient pas être transportées à travers le corps. Jaunâtre, il constitue la partie liquide du sang. Le plasma est composé de 90 % d'eau et de 10 % de protéines, de sels, d'hormones et de substances lipoprotéiques. (à suivre)

Congo Brazzaville

## Assistance technique au Port Autonome de Pointe-Noire

En mars 2009, l'Agence française de développement (Afd) a accordé un prêt de 29 millions d'euros, autour de 18,995 milliards de francs Cfa, au Port Autonome de Pointe-Noire pour le financement de son programme d'investissements prioritaires. Ce projet, qui vise à améliorer

l'insertion du Congo et les pays de la sous région dans le commerce international, doit permettre d'accroître le trafic du port dans des conditions compétitives de prix et de qualité de service et dans l'équilibre financier, en impliquant davantage le secteur privé. Ce financement

vient recevoir un complément de 2 millions d'euros pour le financement d'une assistance technique dans le cadre de son programme d'investissements prioritaires. Du fait de son caractère régional, le programme bénéficie d'une subvention du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les Infrastructures

OLYMPISME/AG-ACNOA

## J.O. 2018, Munich cherche soutien à Lomé

Une délégation de haut niveau du Comité de Candidature de Munich (Allemagne) pour les Jeux Olympiques et les Jeux paralympiques d'hiver de 2018 sera en visite à Lomé, au Togo les 27 et 28 Juin 2011 à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique.

**Gilles Vevey**

Cette visite intervient quelques jours seulement avant la décision du Comité International Olympique (CIO) sur le choix de la ville retenue; décision qui sera prise le 6 juillet 2011 à Durban en Afrique du Sud.

La délégation de Munich 2018 sera composée de Katarina Witt, présidente du Comité de Candidature de Munich 2018, par ailleurs double championne olympique et quadruple championne du monde en patinage artistique, de Bernhard Schwank, directeur général du Comité de Candidature de Munich 2018 et de Thomas Bach, président de l'Assemblée des actionnaires de Munich 2018, par ailleurs président-fondateur de la Confédération allemande des sports olympiques (DOSB).

Munich, en collaboration avec Garmisch-Partenkirchen et le Centre de glisse du Lac Königssee, est candidate pour accueillir les XXIIIe Jeux Olympiques et les XIIe Jeux Paralympiques d'hiver en 2018. "Organiser des Jeux positifs pour la Famille olympique, pour les athlètes et pour l'avenir est la ligne directrice de la candidature, et cette vision apparaît dans tout le projet de Munich 2018. La combinaison de l'hospitalité bavaroise, de la pas-



Katarina Witt, présidente du Comité de candidature de Munich 2018

sion allemande pour les sports d'hiver, des sites innovants et du concept de durabilité de Munich 2018 offrent les conditions parfaites pour que les Jeux de 2018 soient un conte de fées d'hiver", affirment les membres du Comité de candidature.

Le dossier de candidature est assemblé et géré par la SARL Bewerbungsgesellschaft München 2018, dont Katarina Witt assume la présidence, Bernhard Schwank le rôle de directeur général et Jürgen

Bühl assure les fonctions de directeur exécutif. Les associés au sein de l'organisation chargée de la candidature sont la Confédération allemande des sports olympiques (DOSB) avec 51 % des parts, la ville de Munich (30 %), l'Etat libre de Bavière (9 %), la commune de Garmisch-Partenkirchen (8 %) et le district de Berchtesgadener Land (2 %). La candidature jouit du soutien des sponsors nationaux - Adidas, Allianz, groupe BMW, BayWa,

Deutsche Bahn, Deutsche Post, Flughafen München SARL, Lotto Bayern, Deutsche Lufthansa SA, METRO GROUP et le groupe Sparkasse Finance - et de fournisseurs nationaux - ARGE (Albert Speer & Partner et PROPROJEKT), Deloitte, Getty Images, GfK Verein, IMMO 2018, Messe München SARL, Norton Rose LLP, Munich Olympic Park, pilot sport et Stadtwerke München SARL.

FOOTBALL/

## Trois Lions bientôt sanctionnés

Benoît Assou-Ekotto, Samuel Eto'o et Alexandre Song seront entendus par la Fécafoot au sujet de leurs écarts de comportement lors du dernier regroupement des Lions Indomptables à Yaoundé.

Réunis mercredi à Yaoundé au siège de la Fédération camerounaise de football (Fécafoot), les membres de la commission de discipline ont décidé de convoquer pour le jeudi 23 juin, Benoît Assou-Ekotto, Samuel Eto'o et Alexandre Song pour répondre de leurs écarts de comportement lors du dernier regroupement des Lions Indomptables à Yaoundé. Appelés dans la capitale camerounaise en vue du match du 4 juin dernier contre le Sénégal (0-0), comptant pour la quatrième journée des éliminatoires de la CAN Orange 2012, certains joueurs cadres de l'équipe nationale du Cameroun avaient défrayé la chronique par leur comportement. D'abord le capitaine des fauves, le célébrité Samuel Eto'o fils, qui avait refusé de s'entraîner le mardi 31 mai au stade Ahmadou Ahidjo, à la suite de son altercation avec Alexandre Song. Tout avait commencé quand ce dernier avait refusé de serrer la main du goaleador de l'Inter Milan. La tanière s'est embrasée sous la colère de Samuel Eto'o. Le capitaine des Lions s'est de nouveau illustré négativement en plein match contre le Sénégal, en s'opposant publiquement à un remplacement de joueur demandé par l'entraîneur Javier Clémente. "Voilà, les deux motifs pour lesquels nous



avons décidé de convoquer Samuel Eto'o", a confié à FootAfrica365, un membre de la commission de discipline de la Fécafoot.

Alexandre Song, pour sa part, a été convoqué pour avoir refusé de

serrer la main à Samuel Eto'o. A la suite de cet acte, le Gunner avait été prié par les autorités de quitter les lieux. "Quand on se retrouve en sélection nationale, on n'est pas tenu d'être des potes mais, on devrait se

garder d'afficher des comportements qui pourissent l'ambiance et détruisent l'esprit d'équipe", commente un responsable de l'instance. Quant à Benoît Assou Ekotto, il n'a même pas pris la peine d'effectuer le déplacement de Yaoundé pour le regroupement d'avant match du 4 juin. "J'ai reçu un mail de son club qui annonçait son indisponibilité. Je suis sans nouvelle du joueur lui-même", annonçait alors, impuissant, l'entraîneur Javier Clémente à la veille du match capital contre le Sénégal.

"Nous avons été saisis par les autorités en charge de football pour statuer sur ces cas. On ne pouvait pas les condamner sans les avoir entendus. C'est pour cela que nous leur avons adressé des convocations pour qu'ils se présentent lors de notre prochaine réunion, fixée au 23 juin", explique un juge de la commission d'homologation et de discipline de la Fédération. C'est cette même commission qui avait sanctionné au mois de mars dernier, Achille Emana, un autre cadre de la sélection fanion du Cameroun. Elle lui avait infligé un blâme et une amende d'un million de francs CFA pour ses écarts de comportement vis-à-vis des autorités camerounaises en charge du football...

Avec FootAfrica365

## Football/ Kwesi Nyantekyi, à l'unanimité

Kwesi Nyantekyi, a été réélu président de la Fédération Ghanéenne de Football, au cours du congrès extraordinaire et ordinaire de la Fédération qui s'est tenu les 16 et 17 juin au Ghanaman Soccer Centre of Excellence à Prampram (Tema), à une quarantaine de kilomètres d'Accra.

Seul candidat à sa propre succession, le président sortant a été réélu par acclamation par les 123 congressistes pour un nouveau mandat de 4 ans.

"Nous avons fait beaucoup de progrès dans divers domaines, mais nous devons faire encore mieux. Et ce mandat que vous venez de me confier à nouveau devait servir à cela", a-t-il déclaré.

Au cours des travaux de ce congrès extraordinaire, les participants ont aussi voté des amendements aux statuts de la Fédération.

Kwesi Nyantekyi qui a été élu en février dernier à Khartoum membre du Comité exécutif de la Confédération Africaine de Football (CAF), récolte les fruits des efforts qu'il a fournis ces dernières années pour hisser le football ghanéen et continental au plus haut sommet.

Sous son premier mandat, à la suite de l'intérim d'un an qu'il a assuré, le Ghana a participé à deux Coupes d'Afrique des Nations (Ghana 2008 et Angola 2010) avant d'atteindre les quarts de finale de la Coupe du monde, Afrique du Sud 2010.

Par ailleurs, le Ghana a gagné la Coupe du monde des Juniors en 2009 en Egypte.

## Football/ La position de Manchester City dans le dossier Tevez

Si ce n'est pas du chantage, cela y ressemble fortement. La dernière manœuvre de Manchester City dans le dossier Carlos Tevez vaut en effet le détour. Conscients que l'international albiceleste souhaite quitter l'Angleterre dès que possible, les Citizens ont décidé d'adoucir leur position. D'après The Daily Mirror, ils seraient prêts à libérer l'Apache alors que son bail court jusqu'en juin 2014.

Mais la bonté des Skyblues a des limites. L'accord prévoit des conditions assez strictes. L'Argentin devra rester encore deux ans au City of Manchester Stadium et mener l'équipe de Roberto Mancini vers au moins un titre en Premier League, et éventuellement, une Ligue des Champions. Des objectifs assez élevés me direz-vous. Mais s'il y parvient, le natif de Buenos Aires pourrait rentrer en Argentine en 2013 en étant libre de tout contrat.

S'il n'accepte pas cet arrangement, l'ancien pensionnaire des Corinthians sera mis sur le marché des transferts à un tarif prohibitif.

## Real Madrid/ Lass utilisé comme monnaie d'échange

Lassana Diarra (26 ans) ne voulait entendre parler que de Premier League. Et bien le Real Madrid a entendu le message. Le club madrilène aurait ainsi proposé son milieu défensif à Tottenham. Pas dans le cadre d'un transfert sec, mais d'un échange révèle The Sunday Times. La publication britannique révèle que José Mourinho apprécie le profil du Spur Sandro (22 ans) et aurait émis l'hypothèse d'inclure l'international tricolore dans l'opération.

Désireux de retrouver les pelouses anglaises, Lass ne serait certainement pas contre cette option. D'autant qu'il retrouverait Londres (il a déjà évolué à Arsenal et Chelsea) et Harry Redknapp (qu'il a côtoyé du côté de Portsmouth). Des arguments de poids crédibilisant cette piste donc. Seulement, il n'est pas dit que les Londoniens acceptent un tel échange. D'une part, ils ont fixé le prix de leur international brésilien à 40 M€.

## Tennis Wimbledon/ Djokovic n'y pense plus

Novak Djokovic assure s'être remis de sa défaite contre Roger Federer en demi-finale de Roland Garros. Le Serbe se dit en pleine confiance avant d'aborder Wimbledon qui a démarré hier lundi.

"C'était évidemment un match important, avec beaucoup d'enjeu, mais il y avait de l'autre côté du filet quelqu'un qui a mieux joué que moi", indique Novak Djokovic à propos de sa demi-finale perdue à Paris contre le Suisse. "Cela ne m'a pas pris beaucoup de temps pour récupérer, assure le joueur serbe. Je n'ai pas joué aussi bien que j'aurais pu, mais j'ai bien joué quand même. Il a simplement été meilleur."

Djokovic s'est également félicité de son choix de ne pas avoir disputé de tournoi de préparation avant Wimbledon. "Je me sens bien physiquement et mentalement, assure celui qui était invaincu en 2011 avant de perdre devant Federer. Je n'ai jamais aussi bien abordé Wimbledon grâce aux derniers six mois qui ont été les meilleurs de ma carrière."

Pour le titre à Londres, Djokovic place toutefois Roger Federer et Rafael Nadal au premier rang des favoris. "Je crois qu'on peut toujours les mettre devant tout le monde à Wimbledon en raison des succès qu'ils ont remportés sur gazon ces dernières années", juge-t-il.

## Budget général de l'Etat 2011

Rapport provisoire d'exécution au 1er trimestre

# Une diminution des recettes de 13,6% par rapport au 1er trimestre 2010

L'état d'exécution provisoire du budget général de l'Etat au premier trimestre 2011 se présente comme suit : des recettes totales d'un montant de 68,2 milliards de FCFA, des dépenses courantes et prêts nets qui s'élèvent à 70,5 milliards de FCFA, un niveau d'exécution des dépenses d'investissement de 15,9 milliards de FCFA, des réductions nettes du Trésor d'un montant de 13,0 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 13,2 milliards de FCFA au titre du « programme FEC », un financement intérieur net de 19,0 milliards de FCFA et un financement extérieur net de 6,2 milliards de FCFA pour des prévisions annuelles respectives de 11,1 milliards de FCFA et 80,0 milliards de FCFA au titre du « programme FEC » et un montant total d'impayés au titre du principal de la dette extérieure de 0,1 milliard de FCFA pour une prévision annuelle nulle au titre du « programme FEC » et au budget.

**Recettes de l'Etat.** Les recettes totales à fin mars 2011 se chiffrent à 68,2 milliards de FCFA. Par rapport au premier trimestre 2010, on note une diminution des recettes de 13,6%. Par rapport à la prévision annuelle au titre du « programme FEC », le taux d'exécution des recettes totales à fin mars s'élève à 21,3 %.

**Les recettes du Budget Général** comprennent les recettes fiscales budgétaires et les recettes non fiscales budgétaires. Elles se chiffrent à 68,2 milliards de FCFA soit un taux de recouvrement de 21,3% par rapport à la prévision annuelle du « programme FEC ».

**Les recettes fiscales budgétaires** s'élèvent à 63,7 milliards de FCFA. En glissement annuel, on note une augmentation de 1,5%. Elles comprennent les impôts directs et indirects liquidés par l'administration des impôts, ainsi que des contributions indirectes liquidées par l'administration des douanes.

\* *Les Impôts directs et indirects liquidés par l'administration des impôts*

Au 31 mars 2011, les recouvrements fiscaux de la Direction Générale des Impôts ont atteint 28,1 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 23,7% au titre du « programme FEC » et du budget pour l'année 2011 et une diminution de 7,4% par rapport au niveau obtenu à la même période de l'année 2010. Il s'agit des impôts directs et indirects pour des montants respectifs de 12,9 milliards de FCFA et 15,2 milliards de FCFA.

\* *Les Contributions indirectes liquidées par l'Administration des Douanes*

Les contributions indirectes liquidées par l'Administration des Douanes au 31 mars 2011 se chiffrent à 35,6 milliards de FCFA pour 150,7 milliards de FCFA



Marc Ably-Bidamon, Directeur Général des Douanes

prévu au titre du « programme FEC » pour l'année 2011, soit un taux d'exécution de 23,6% et une augmentation de 9,7% par rapport à la réalisation du premier trimestre 2010. La performance de la DGD devrait se poursuivre pour permettre d'atteindre le niveau projeté pour l'année 2011.

**Les recettes non fiscales budgétaires**, essentiellement des produits des participations financières, se composent, des recettes des services et des revenus du domaine. Au 31 mars 2011, elles s'élèvent à 4,6 milliards de FCFA pour 51,0 milliards de FCFA prévu au titre du « programme FEC », soit un taux d'exécution de 8,9%. Par rapport au premier trimestre 2010, on note une diminution de 71,4%. Les produits des participations financières, les recettes des services et les revenus du domaine se chiffrent respectivement à 1,1 milliards de FCFA, 0,6 milliards de FCFA et 0,6 milliard FCFA.

**Les recettes non budgétaires**, au 31 mars 2011, les recettes non budgétaires composées essentiellement des recettes des comptes spéciaux sont nulles.

**Dépenses courantes et prêts nets de l'Etat.** Ils se chiffrent au premier trimestre 2011 à 70,5 milliards de FCFA pour 66,7 milliards de FCFA prévu par le « programme FEC », soit un taux d'exécution de 105,8% et par rapport au niveau prévu par le programme pour l'année 2011, un taux de 25,6%. Par rapport au premier trimestre 2010, on note une augmentation de 28,5%. Elles sont constituées essentiellement des dépenses courantes budgétaires et des dépenses courantes non budgétaires.

**Les dépenses courantes budgétaires** ont connu un niveau d'exécution de 70,2 milliards de FCFA pour une prévision annuelle du FMI de 276,1 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 25,4%. Elles comprennent :

\* *des dépenses de personnel* d'un montant de 23,2 milliards de

FCFA pour des montants de 97,5 milliards de FCFA et 99,6 milliards de FCFA prévus respectivement au titre du « programme FEC » et du budget 2011, soit des taux d'exécution respectifs de 23,8% et 23,3%. Par rapport au premier trimestre 2010, on note une augmentation de 36,1%.

\* *d'autres dépenses courantes* de 45,2 milliards de FCFA, pour une prévision annuelle de 166,1 milliards de FCFA au titre du « programme FEC », soit un taux d'exécution de 27,2%. On note une hausse de 27,8% par rapport au niveau atteint à fin mars 2010. Il s'agit essentiellement des dépenses de biens et services (matériel, communes diverses, entretien bâtiments...) pour une réalisation de 17,0 milliards de FCFA et des transferts et subventions (bourses et stages, subventions, secours, dette viagère, contributions diverses...) pour un montant de 27,5 milliards de FCFA. Le taux d'exécution constaté est imputable essentiellement aux transferts et subventions notamment au soutien à la politique pétrolière pour un montant de 5,9 milliards non prévu initialement au « programme FEC » et au budget.

\* *des intérêts dus au titre de la dette publique* d'un montant de 1,9 milliards de FCFA, pour une prévision annuelle de 12,5 milliards de FCFA du « programme FEC », soit un taux d'exécution de 15,2%. Ces intérêts se répartissent comme suit :

- 1,2 milliard de FCFA dû au titre de la dette intérieure

- 0,7 milliard de FCFA dû au titre de la dette extérieure.

Les prêts nets ont connu un niveau d'exécution de 0,3 milliard de FCFA pour une prévision nulle au titre du programme.

**Les dépenses courantes non budgétaires** dont le montant est nul à fin mars 2011 sont constituées essentiellement des dépenses des comptes spéciaux et des dépenses courantes sur financement extérieur. Tout comme à fin mars 2010, les dépenses courantes sur financement extérieur sont nulles.

**Dépenses d'investissement.** Au 31 mars 2011, on note un niveau d'exécution des dépenses d'investissement qui s'élève à 15,9



Ingrid Awadé, Directrice Générale des Impôts

milliards de FCFA pour des montants de 166,6 milliards de FCFA prévu pour toute l'année au titre du « programme FEC » et 230,1 milliards de FCFA prévu au titre du budget, soit des taux d'exécution respectifs de 9,5% et 6,9%. On note une hausse de 32,1% par rapport au premier trimestre 2010. Des efforts restent à faire pour atteindre le niveau prévu en fin d'année par le budget. Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'investissement sur financement externe et 9 milliards de FCFA de dépenses d'investissement sur ressources propres dont le montant prévu au titre de l'année 2011 par le « programme FEC » se chiffre à 83,6 milliards de FCFA.

**Les dépenses d'investissement ordonnancées sur ressources externes** se chiffrent à 6,9 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 83,0 milliards de FCFA au titre du « programme FEC », soit un taux d'exécution de 8,3%. Il s'agit des dépenses effectuées sur emprunts (emprunts liés aux projets) qui se chiffrent à 4,2 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 25,7 milliards de FCFA au titre du « programme FEC » ; et des dépenses d'investissement effectuées sur dons (dons projets) d'un montant de 2,6 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 57,3 milliards de FCFA au titre du « programme FEC ». En glissement annuel, les dépenses d'investissement ordonnancées sur ressources externes connaissent une augmentation de 22,0%.

**Les dépenses d'investissement sur financement interne (BIE/BG)**, au 31 mars 2011, s'élèvent à 9,0 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 83,6 milliards de FCFA au titre du « programme FEC », soit un taux d'exécution de 10,8%. et une hausse de 38,1% par rapport au premier trimestre 2010.

**Dépenses par secteur de pauvreté.** Il s'agit des dépenses effectuées au profit de la santé, de la protection sociale et des diverses

catégories d'enseignement. La situation des dépenses publiques par secteur de pauvreté au premier trimestre 2011 se présente comme suit :

- *dépenses de personnel* ; le montant total des dépenses de personnel ordonnancées s'élève à 13,0 milliards de FCFA pour un montant annuel de 51,9 milliards de FCFA prévu par le budget, soit un taux d'exécution de 25,0%.

- *dépenses de Matériel* ; le montant total des dépenses de matériel ordonnancées s'élève à 0,7 milliard de FCFA pour un montant annuel de 8,8 milliards de FCFA prévu au budget, soit un taux d'exécution de 7,4%.

- *dépenses de transfert* ; le montant total des dépenses de transfert ordonnancées se chiffre à 14,2 milliards de FCFA pour un montant annuel de 26,2 milliards de FCFA prévu au budget, soit un taux d'exécution de 54,2%.

- *dépenses d'investissement* ; le montant total des dépenses d'investissement ordonnancées sur ressources propres hors celles relatives aux ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, conformément au protocole d'accord technique du FMI, s'élève à 0,01 milliard de FCFA pour un montant annuel de 4,9 milliards de FCFA prévu, soit un taux d'exécution de 0,2%.

**Opérations financières consolidées de l'Etat.** Le montant total des recettes hors dons diminué des dépenses totales et prêts nets (y compris les dépenses d'investissements) hors dépenses courantes et d'investissement financées sur ressources externes et hors intérêts dus sur la dette publique donne un solde budgétaire primaire intérieur (critère quantitatif clé du « programme FEC ») déficitaire de 9,2 milliards de FCFA pour une prévision trimestrielle de -5,6 milliards de FCFA au titre du « programme FEC ». L'objectif fixé par le programme n'est pas atteint. Ceci pourrait s'expliquer par un niveau de recouvrement des recettes moindre que prévu par le programme (87,8%) malgré les performances des régies financières et un niveau d'exécution

des dépenses supérieur aux prévisions du programme (104,2%).

Le solde global hors dons sur la base des ordonnancements est déficitaire de 18,2 milliards de FCFA.

On note des réductions nettes intérieures d'un montant de 13,1 milliards de FCFA. Ces réductions au titre du stock antérieur correspondent essentiellement à des paiements effectués en 2011 pendant la période complémentaire de 2010 pour des dépenses prévues au budget 2010, ordonnancées et exécutées en 2010. Ces paiements de la période complémentaire expliquent en grande partie la baisse des dépôts constatée sur les comptes du Trésor à la BCEAO et dans les banques commerciales en février 2011.

Le solde global base encaissements/décaissements se chiffre à -31,2 milliards de FCFA. Ce qui correspond à un financement positif de 31,2 milliards décomposé principalement comme suit :

\* Un financement intérieur bancaire d'un montant de -10,4 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 32,8 milliards de FCFA au titre du « programme FEC ». Ce financement bancaire se décompose essentiellement comme suit : (i) une augmentation des dépôts à la BCEAO de 31,8 milliards de FCFA faisant suite au tirage FMI de janvier et à l'opération d'emprunt obligataire, (ii) un remboursement du découvert consolidé de la BCEAO de 0,6 milliard de FCFA, (iii) une avance nette accordée par les banques commerciales pour un montant 11,2 milliards de FCFA faisant suite également à l'opération d'emprunt obligataire.

\* Un engagement net vis-à-vis du système non bancaire (financement intérieur non bancaire) dont le montant s'élève à 29,4 milliards de FCFA. Il s'agit essentiellement de l'augmentation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor pour 14,8 milliards de FCFA, du montant des souscriptions au titre de l'Emprunt Obligatoire enregistré en mars pour un montant de 44,8 milliards de FCFA, de l'amortissement de l'emprunt obligataire de 2006 pour 10,8 milliards de FCFA et du remboursement des bons du trésor émis en novembre 2010 pour un montant de 20 milliards de FCFA.

\* Un financement extérieur net positif de 6,2 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 80,0 milliards de FCFA pour le « programme FEC ». Il s'agit essentiellement des emprunts et dons pour des montants respectifs de 4,2 milliards de FCFA et 2,6 milliards de FCFA.

Les emballages plastiques

# Une véritable révolution pour les populations !

Les spécialistes en environnement estiment à plus de 15000 tonnes de déchets non recyclés soit une moyenne de 500 à 1000 milliards de sacs en plastique par an dans le monde. Un péril grandissant que chaque citoyen au Togo contribue à promouvoir sans en être conscient.

## Etonam Sossou

L'akassa, l'ayimolu et l'akpan (pâtes de maïs traditionnellement enveloppées dans les feuilles), sont désormais conditionnées dans des emballages synthétiques ; l'huile rouge et l'huile d'arachide se vendent dans des sachets plastiques. La liste des produits alimentaires qui ont désormais épousé le synthétique au détriment du végétal ne cesse de s'allonger. La plupart des consommateurs se félicitent de ses qualités : bonne résistance physique, longue durée de vie et disponibilité en toutes saisons. Les sachets en plastique sont vraiment pratiques.

Pourtant, à aucun moment, le consommateur ne s'est posé de questions sur le devenir de ces sacs jetables facilitant le transport de nos commissions et mis à la disposition des clients aux caisses des magasins, dans les marchés, à la petite boutique du quartier et au petit commerçant dans la rue.

Des milliards de sacs sont ainsi distribués chaque année, représentant plus de 15000 tonnes de déchets non recyclés selon une étude menée par Terra Eco en France. Au Togo les chiffres sont moins connus. Mais l'ampleur des déchets observés dans les rigoles, les ordures ménagères et dans certains grands axes, laisse constater tout simplement l'immensité de l'utilisation. Un véritable gaspillage auquel chaque togolais prend part!

Les conséquences sont désastreuses!

Les jours de grand vent, ils fleurissent routes, terrains vagues, plages s'accrochant aux grillages, dégradant gravement notre environnement sans que les intempéries si violentes soient-elles, ne parviennent à les détruire. C'est une pollution permanente et dégradante, une nuisance visuelle et profonde.

Des études scientifiques montrent



Un tas de sacs en plastique

que les sacs dits à usage unique sont en PEHD ou Polyéthylène Haute Densité, un matériau constitué de 43 % d'éthylène, un dérivé du pétrole brut, et de 57 % de chlore. La matière première de base du chlore étant le sel disponible en quantité quasiment

illimitée, on peut dire que la fabrication du plastique fait un usage efficace des ressources naturelles de la planète. Ils nécessitent pour leur fabrication

beaucoup d'eau et sont déjà en amont extrêmement polluant. Le PEHD sert aussi à fabriquer les bouteilles opaques, des flacons alimentaires ou produits d'entretien

car il est opaque ou translucide, très rigide donc résistant, imperméable aux corps gras et aux produits chimiques.

Quelques sacs sont récupérés pour servir de sacs poubelles au quotidien, parce que c'est pratique. Mais ce n'est pas le cas de la totalité... et tous les sacs à usage unique finissent de toutes façons à la décharge où ils ne se dégraderont qu'au bout de centaines d'années ou dans l'incinérateur.

Contrairement à ce qui est écrit sur certains d'entre eux, leur destruction n'est pas sans incidence sur l'environnement : l'incinération produit des gaz à effet de serre. La combustion provoque l'acidification de l'atmosphère et des oxydations photochimiques. Et comme dans l'opinion populaire, il y a cette idée qui laisse penser que tout cela n'était pas grave parce que la planète est immensément grande.

Santé/Méningite

## Bientôt hors de l'Afrique

Un nouveau vaccin et une vaste mobilisation caritative laissent espérer un progrès majeur de santé publique dans vingt-cinq pays africains dont le Togo, où sévissait jusqu'ici la méningite.

L'Afrique n'est en rien synonyme de calamités dans le domaine de la santé. Après les progrès obtenus dans le traitement des malades du sida, des avancées sanitaires majeures commencent à être obtenues dans la lutte contre les épidémies récurrentes de méningite qui sévissent dans plus d'une vingtaine de pays africains. Il s'agit plus précisément des pays inclus dans la 'ceinture de la méningite', un concept forgé en 1963 par le médecin militaire français Léon Lapeyssonnie, et suffisamment solide pour que l'on parle toujours aujourd'hui (du moins dans l'espace francophone) de la 'ceinture de Lapeyssonnie'.

Cette ceinture est telle qu'il l'avait définie: «Une bande de terrain courant de l'Atlantique à la mer Rouge, entre le 4e et le 16e degré de latitude». Cet espace de l'Afrique subsaharienne (qui va du Sénégal jusqu'à l'Éthiopie) enregistre toujours les taux les plus élevés de prévalence de méningite à méningocoques. Il s'agit le plus souvent - dans 80 à 85 % des cas - de méningites dues à une bactérie méningocoque du «sérotype A». L'infection, quand elle n'est pas mortelle, peut provoquer de graves séquelles, irréversibles.

Les méningites sont des inflammations de certains tissus cérébraux dues soit à des virus (dans ce cas, elles sont souvent bénignes) soit à des bactéries. Plus rares, ces dernières sont aussi

plus graves. D'autant plus lorsqu'elles surviennent, comme en Afrique subsaharienne, sur un mode épidémique. Environ 450 millions de personnes vivent dans la zone définie par Lapeyssonnie, et l'une des plus grandes vagues épidémiques enregistrée a, en 1996-1997, touché plus de 250 000 personnes et provoqué 25 000 décès. 'Au cours de la saison épidémique de 2009, quatorze pays africains ont mis en œuvre une surveillance renforcée qui a permis d'enregistrer un total de 88 199 cas suspects, dont 5 352 décès, le nombre le plus élevé depuis l'épidémie de 1996', précise l'Oms.

De nouvelles données laissent espérer de possibles et considérables avancées sanitaires dans ce domaine. On vient ainsi d'observer un déclin historique du nombre des cas de méningite dans trois pays d'Afrique de l'Ouest. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger font ainsi état du nombre le plus faible de cas confirmés de méningite A jamais enregistrés au cours d'une saison épidémique, et ce après l'introduction d'un nouveau vaccin. C'est ce que révèlent les responsables du Projet vaccins méningite (Mpv), un partenariat entre l'Oms et Path créé en 2001 grâce à un don de 70 millions de dollars de la Fondation Bill & Melinda Gates. Il a pour mission d'éliminer la méningite épidémique en tant que problème de santé publique en Afrique subsaharienne et ce, grâce au



Une opération de vaccination contre la méningite

développement, à la mise au point, à l'introduction et l'utilisation à grande échelle de vaccins conjugués contre le méningocoque.

Alors que la saison épidémique 2010-2011 est largement terminée, les données de surveillance recueillies par l'Oms ne recensent que quatre cas confirmés de méningite A au Burkina Faso, le premier pays à avoir introduit le vaccin à l'échelle nationale. Trois de ces cas ont été signalés chez des togolais qui avaient traversé la frontière pour se faire soigner au Burkina Faso ; le quatrième cas a été identifié chez un citoyen burkinabè qui n'avait pas reçu le vaccin. Aucun cas n'a été confirmé au Mali; quatre cas ont été recensés au Niger chez des personnes non vaccinées. Ces données initiales sont extrêmement encourageantes, mais il sera crucial de poursuivre la surveillance renforcée de la méningite et le suivi précis de la couverture vaccinale afin de confirmer les effets du vaccin lors de son introduction dans «la ceinture méningitique».

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°129 DE LOTO KADOO DU 103 JUIN 2011

Ce vendredi 17 Juin 2011, nous assistons au tirage N°130 de LOTO KADOO.

Lors du précédent tirage, des fidèles parieurs ont eu le bonheur de gagner beaucoup de lots intermédiaires et des gros lots dans tout le pays.

A LOME, les opérateurs, 3112 et 6177 ont recensé respectivement un lot de 500.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA.

A ATAKPAME, un parieur a eu vendredi dernier, le bonheur de remporter la somme de 500.000F CFA.

A KPALIME, le point de vente 7203 a quant à lui enregistré deux lots de 500.000F CFA.

La Tranche Commune Entente 2011 a également fait le bonheur d'un parieur! En effet, pour avoir découvert sur son ticket de la Tranche Communue Entente 2011, trois fois une jarre tenue par des mains, il gagne la somme de 500.000F CFA une prime de voyage de 200.000F CFA, un voyage par avion et séjour à Abidjan en République de Côte d'Ivoire où il participera au grand tirage au cours duquel il pourra gagner des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,  
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE !  
BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

## LOTO KADOO

Résultats du tirage N°130 de Loto Kadoo du Vendredi 17 Juin 2011

Numéro de base

52

34

71

08

43

## LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 540 de Lotto Diamant du lundi 20 Juin 2011

Numéro de base

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*